

# E-LEARNING | L'ORGANISATION DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS DANS L'ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL

Comment s'articule-t-elle ?

1H , EN E-LEARNING

GOUVERNANCE & ORGANISATION  
LOCALES

CODE : GINE17

## Objectifs de la formation

Appréhender l'organisation des collectivités

Déterminer les formes de coopération entre collectivités territoriales

Cerner les collectivités à statut particulier

## Parmi nos formateurs

- LANDOT Eric  
Avocat ,  
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

## Public concernés

- Elus ; Agents de la Fonction Publique Territoriale

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Tarif général 1 accès : 199,00 €HT

## M1- L'organisation des collectivités

- Définir le rôle et les missions du conseil municipal : fonctionnement, règlement intérieur, attribution, dissolution
- Appréhender les fonctions du maire et adjoints au maire : élection, attributions au nom de la commune, attributions au nom de l'État, démission, suspension, révocation
- Comprendre l'organisation du conseil régional : élection, fonctionnement, démission, dissolution
- Saisir le rôle et les missions de la commission permanente : élection, membres, attributions
- Connaître les membres du conseil régional : le président de région, le bureau du conseil régional, conseil économique, social et environnemental régional
- Cerner le régime juridique pris par les autorités régionales : publicité et entrée en vigueur des actes, contrôle de légalité

- Distinguer les dispositions particulières pour les villes de Paris, Marseille et Lyon
- Déterminer l'organisation d'une nouvelle commune : initiative de création, compétences du préfet, composition du conseil municipal avant un renouvellement,...
- Tester ses connaissances : quiz

---

## M2 – Les formes de coopération entre collectivités territoriales

- Maîtriser l'organisation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Analyser les dispositions communes aux EPCI : les organes délibérants, le fonctionnement des EPCI, le pacte de gouvernance,...
- Assimiler le rôle et les missions du syndicat intercommunal : création, organe délibérant, ...
- Différencier les notions de Communauté de communes, Communauté d'agglomération et Communauté urbaine
- Présenter l'organisation d'une métropole de droit commun
- Etudier le cas des métropoles d'Aix-Marseille-Provence et du Grand Paris
- Percevoir les groupements principaux : le syndicat mixte, le pôle métropolitain, le pôle d'équilibre territorial et rural,...
- Tester ses connaissances : quiz

---

## M3 - les collectivités à statut particulier

- Comprendre le statut particulier de la ville de Paris, Lyon et de la collectivité Corse.
- Distinguer l'organisation des collectivités d'outre-mer
- Tester ses connaissances : quiz

---

## Dates

### E-Learning

01-31/10/2024

01-30/11/2024

02-31/12/2024

---

## Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la

plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.